

SAVOIR
POUR
VIVRE

Manuel de PROTECTION CIVILE

3

LES DANGERS DE LA RADIOACTIVITÉ

La plupart des gens se refusent instinctivement à penser à la guerre. Certains croient même que songer à la protection des civils en cas d'hostilités revient à accepter l'idée d'un conflit. Ils sont un peu comme les personnes qui craignent de provoquer l'averse en prenant leur parapluie. Beaucoup pensent que leur protection est uniquement l'affaire des pouvoirs publics.

Les uns et les autres ont tort. Le danger de guerre existe, hélas, et on ne le supprime pas en refusant d'y penser.

En outre, si une guerre nucléaire se déclençait et même si notre pays n'y participait point, notre territoire n'en serait pas moins menacé par les retombées des poussières radioactives provenant d'explosions atomiques ayant frappé des pays voisins.

Le ciel n'est plus neutre et ne peut plus être efficacement gardé. Il est raisonnable de mesurer les risques qui découlent de ce fait et de s'en protéger. La puissance des armes modernes provoquerait des destructions encore jamais égalées et ferait beaucoup de victimes. Mais dans un pays comme la France la très grande majorité de la population survivrait à la condition d'être bien informée sur les précautions à prendre. Les mieux préservés seraient comme toujours les plus prévoyants et les mieux avisés. Il dépend de vous de compter parmi eux.

Les pouvoirs publics ne perdent pas de vue la nécessité d'entreprendre, au fur et à mesure du dégagement des crédits nécessaires, les équipements d'intérêt collectif pour la protection de tous. Mais les charges de l'Etat, des départements et des communes sont immenses et il est clair qu'attendre tout des autres, même de l'Etat... manque de réalisme.

Chacun, en cette affaire, même simple particulier, assume des responsabilités, chacun a une tâche à remplir, chacun a des gestes à accomplir pour contribuer à sa sécurité personnelle.

Un conflit pourrait revêtir des formes multiples et, même en temps de paix, bien des catastrophes peuvent survenir. Le fait de disposer de vivres et d'objets de première nécessité pour quinze jours représente un élément de tranquillité qui peut être très important en mainte circonstance. C'est la doctrine appliquée par les Américains et les Allemands.

Ajoutons que votre cave est, sans doute, comme bien d'autres, encombrée par beaucoup d'objets inutiles. L'abri que vous y aménagerez, et que vous pouvez construire plus grand que nécessaire si vous le désirez, vous donnera une petite pièce supplémentaire qui vous sera sûrement très utile tout de suite. Nous espérons vivement que vous n'aurez jamais à l'utiliser qu'en temps de paix.

I. — L'ARME NUCLÉAIRE

C'est l'emploi de cette arme qui caractériserait sans doute un nouveau conflit généralisé. En vertu du principe que qui peut le plus, peut le moins, la protection contre ce risque serait efficace contre tous les autres.

Vous connaissez au moins sommairement les effets des engins nucléaires. **Il y a d'abord explosion.** Elle peut être atomique ou thermonucléaire (selon qu'il s'agit d'une fission ou d'une fusion). La projection au sol du point où elle se produit s'appelle le **point zéro**. La bombe peut éclater plus ou moins près du sol et elle peut être plus ou moins puissante. Plus elle explose près de la terre, moins les dégâts immédiats sont étendus en surface, mais plus les poussières radioactives provoquées par l'explosion sont nombreuses. Ce sont ces poussières dont la chute créera les **retombées radioactives**. Toutes les explosions nucléaires n'entraînent pas de retombées. Il n'en va ainsi que pour celles dont la boule de feu a touché le sol.

L'explosion entraîne trois effets localisés et immédiats :

a) **Le souffle**, qui disloque et renverse ce qu'il rencontre. Il se déplace plus vite que le son. Il agit comme un vent extrêmement rapide caractérisé par le passage bref d'une masse d'air comprimé ;

b) **le rayonnement thermique** de la boule de feu, qui dure environ 10 secondes. Il brûle et incendie. Ce rayonnement est constitué par des rayons identiques à ceux du soleil ;

c) **les radiations instantanées**, qui durent 1 minute environ. Elles sont très intenses mais leur portée est limitée. Elles peuvent être neutralisées par de fortes épaisseurs de matériaux très denses (acier, béton, terre). Elles sont d'une nature tout à fait comparable à celle des rayons X que vous connaissez tous.

Le souffle et le rayonnement thermique sont redoutables à des distances variable selon la puissance et les conditions d'emploi de la bombe.

On ne peut pas prétendre annuler totalement les effets des explosions atomiques, mais à partir de 1 000 mètres du point zéro en moyenne et dans les zones des retombées radioactives, la Protection Civile peut sauver presque tous les habitants ou les aider à se sauver eux-mêmes.

● LES RETOMBÉES RADIOACTIVES

Chaque fois que la boule de feu de l'explosion touche le sol, la terre et les matériaux *sont pulvérisés et rendus radioactifs*. La masse des cendres et des poussières ainsi arrachées peut atteindre des millions de tonnes. Projetées à haute altitude (15 000 m et plus), elles dérivent au gré des vents et retombent lentement sur le sol. Cette retombée, qui peut durer jusqu'à 24 heures après l'explosion, affecte généralement la forme d'un cigare (fig. 26) qui peut mesurer une centaine de kilomètres de largeur sur 300 à 500 km de longueur. Au-delà, la retombée cesse en général d'être dangereuse parce que les



poussières se raréfient avec la distance et que leur radioactivité diminue assez rapidement avec le temps.

Principe du calcul de la diminution de la radioactivité

La radioactivité est divisée par 10 chaque fois que l'unité de temps prise pour base est multipliée par 7.

Exemple :

Si 1 heure	après l'explosion	l'intensité est de	1 000	Roentgen-heure
7 heures	après l'explosion	l'intensité sera de	100	Roentgen-heure
49 heures	après l'explosion	l'intensité sera de	10	Roentgen-heure
14 jours	après l'explosion	l'intensité sera de	1	Roentgen-heure

L'intensité aura donc diminué de 90% en 7 heures, de 99% en 2 jours et de 99,9% en 14 jours.

On peut estimer que la radioactivité cesse d'être dangereuse 15 jours au plus après l'explosion. Ce maximum a été admis comme tel par la Protection Civile de tous les pays.

● EFFETS DE LA RADIOACTIVITÉ SUR LES ÊTRES VIVANTS

Les poussières radioactives qui restent au contact de la peau pendant quelques heures produisent des lésions plus ou moins graves. On les éliminera en abandonnant les vêtements contaminés et en se lavant soigneusement.

Si ces poussières sont inhalées en respirant ou avalées avec des aliments ou

de l'eau, elles pourront provoquer des malaises particuliers. Pour les éviter, il faut se laver comme dit plus haut et ne consommer que des aliments préservés.

La maladie causée par les radiations se développe lentement. Elle n'est pas contagieuse. Elle se manifeste par des nausées qui surviennent entre 30 minutes et 3 heures après l'irradiation. Plus celle-ci a été intense et plus les nausées se produisent tôt. **Il est donc important pour le diagnostic de noter l'heure à laquelle sont ressentis ces malaises.**

Les signes pathologiques disparaissent et la personne atteinte ne ressent ensuite rien pendant plusieurs jours. Puis dans un délai variable pouvant aller jusqu'à 3 semaines, elle est atteinte de faiblesse, de diarrhée, de mal de gorge, elle perd ses cheveux, elle est pâle et elle n'a plus d'appétit. La guérison demande, selon la plus ou moins grande gravité de l'atteinte reçue, de plusieurs semaines à une année.

Si l'irradiation a été très élevée, la mort risque de se produire dans les quelques heures ou au plus tard dans la semaine qui suit.

● PEUT-ON SE PROTÉGER CONTRE LES EXPLOSIONS NUCLÉAIRES?

Un conflit nucléaire généralisé entraînerait des destructions immenses et tout ce qui est compatible avec les impératifs vitaux d'une nation devra toujours être fait pour l'éviter.

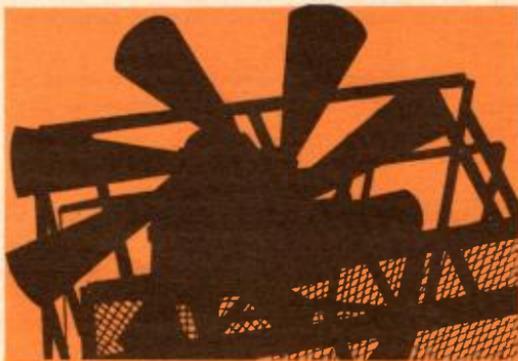
Pourtant, des Etats-Unis à l'U.R.S.S. en passant par tous les pays d'Europe, tous les spécialistes sont d'accord pour estimer *qu'une protection civile sérieusement organisée réduirait au moins des 3/4 les pertes possibles.*

La quasi totalité des habitants qui ne seraient pas surpris à découvert à une certaine proximité d'un point d'explosion pourrait être sauvée.

Pour ne pas être surpris, il faut évidemment être alerté et pour ne pas être à découvert, il faut pouvoir et savoir s'abriter.

II, — L'ALERTE

Ce serait le plus souvent par le moyen de sirènes télécommandées (fig. 27) que seraient alertées les populations civiles de l'imminence d'un danger de



bombardement ou de menaces de retombées radioactives. L'alerte aux retombées pourrait être donnée aisément en raison de la lenteur relative avec laquelle se déplaceraient les nuages de poussières radioactives. Mais tous les moyens d'avertissement à la population devraient être employés puisqu'il s'agirait d'un danger pouvant se manifester loin de tout secteur menacé.

Trois types de signaux sonores par sirènes sont prévus pour lesquels les installations nécessaires sont déjà effectuées ou en cours :

a) **En cas de risque de bombardement :**

2 à 3 minutes, au plus, **avant** le passage d'un avion ou d'un groupe d'avions ou avant l'impact d'un engin balistique.

Un signal modulé (5 modulations) d'une durée totale d'une minute (fig. 28)

Signifiant :

« ORDRE DE VOUS ABRITER
SANS DÉLAI »



28

b) **En cas de risque de retombées radioactives :**

Un signal analogue au signal n° 1 mais « ponctué » comme une émission de MORSE (ou les coups de sirènes d'un bateau) - (fig. 29)

Signifiant :

« ORDRE DE VOUS ABRITER
RAPIDEMENT »



29

c) Lorsque tout danger (de bombardement ou de retombées) **est écarté ou a disparu :**

Un signal **continu** d'une durée de 30 secondes (fig. 30)

Signifiant :

« AUTORISATION DE SORTIR
DES ABRIS »



30

N'oubliez pas que vous ne verrez ni n'entendrez approcher les avions ou les engins ; les uns et les autres vont plus vite que le son.

Vous êtes devenus comme sourds et aveugles à l'approche du danger lui-même.

Les sirènes seront votre seul moyen d'être alertés. Elles constituent le dernier maillon d'une chaîne qui commence aux détecteurs électromagnétiques (radars) qui dépendent de la Défense aérienne.

Pour ces raisons, notez soigneusement que :

les signaux 1 et 2 seront renouvelés à chaque nouvelle approche d'avion ou d'engin ;

ces deux signaux constituent non pas des avis mais des **ordres impératifs**

de s'abriter sans délai dans le premier cas, le plus rapidement possible dans le second ;

les signaux 1 et 3 sont bien connus du public des grands centres, puisque ce sont ceux qui sont diffusés à l'occasion des essais périodiques du premier jeudi de chaque mois à 12 heures.

Un dispositif est à l'étude pour l'alerte aux retombées des populations rurales par tous moyens sonores à grande puissance. Il est vraisemblable que les postes de radiodiffusion joueraient un grand rôle pour l'alerte aux retombées radioactives. Les consignes nécessaires seront données pour cela en temps utile.

III. — LES ABRIS

A. — NOTIONS GÉNÉRALES

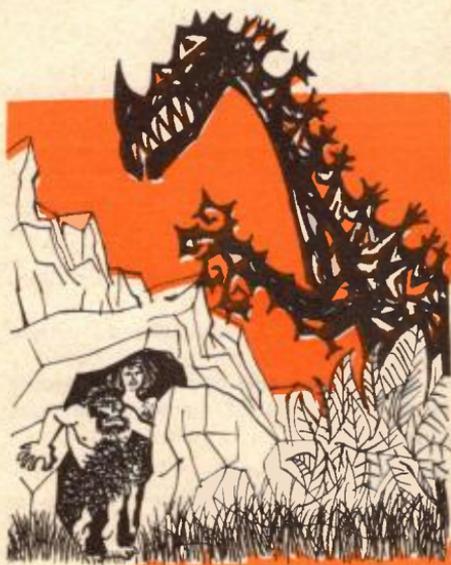
De tout temps, quelle qu'ait été la forme d'agression envisagée, les abris (cavernes d'abord, châteaux-forts ensuite) ont fourni la meilleure protection possible (fig. 31 et 32). C'est pourquoi le gouvernement a prescrit **de recenser et de visiter tous les locaux susceptibles de servir d'abris**. Ce travail est en cours.

Il convient toutefois de distinguer entre les abris résistants aux effets directs d'une explosion atomique (souffle, chaleur, irradiation) et ceux qui ont pour but de soustraire les habitants à l'effet des retombées radioactives.

1. ABRIS ANTI-SOUFFLE

Abris susceptibles d'assurer une protection aux abords immédiats du point zéro.

31



Pour pouvoir assurer à proximité du point zéro (point situé à la verticale du lieu d'explosion) une protection contre la radiation instantanée le rayonnement thermique et la surpression de l'onde de choc, les abris anti-souffle doivent être enterrés profondément, comporter de fortes épaisseurs de béton armé et disposer de portes et d'équipements d'aération très spéciaux. Ils ne protégeraient qu'une très faible partie de la population. Leur construction ne peut donc être que progressive. En raison de leur prix élevé et des difficultés techniques de leur construction, ils ne peuvent pas être réalisés couramment par de simples particuliers.

Pour cette raison, ils ne rentrent pas dans le cadre de la présente brochure et nous n'en parlerons pas davantage.

Les personnes qui désireraient se documenter à leur sujet pourront obtenir toutes les indications techniques en s'adressant au Service départemental de la Protection Civile de leur Préfecture.



2. ABRIS ANTI-RETOMBÉES

Ils n'ont pas besoin d'être construits aussi solidement que les abris anti-souffle, l'essentiel étant qu'ils suffisent à protéger leurs occupants contre l'effondrement éventuel de l'immeuble. C'est là une caractéristique que possèdent de nombreuses caves individuelles dont les aménagements indispensables sont à la mesure des moyens des particuliers.

Les interventions des pouvoirs publics ne dispenseront jamais totalement les particuliers d'un minimum de prévoyance. Il convient de rappeler à cet égard que les retombées radioactives peuvent éventuellement menacer n'importe quelle partie du territoire, car nul ne peut savoir quel trajet suivrait au gré du vent, un nuage radioactif provoqué par une explosion nucléaire.

C'est pourquoi il est souhaitable que les particuliers procèdent aux réalisations individuelles qui sont à leur portée.



32

● PRINCIPES DE PROTECTION CONTRE LES RETOMBÉES RADIOACTIVES

a) **Plus vous êtes éloignés** des poussières radioactives et moins leurs radiations sont dangereuses.

b) Les matériaux denses (briques pleines, terre, ciment, acier, plomb) constituent un **bouclier** contre la radioactivité. Pour une même épaisseur de parois, plus les matériaux sont lourds, plus ils arrêtent le rayonnement. 40 cm de béton ou 80 cm de terre arrêtent les 99 % des radiations. Une épaisseur d'un mètre de terre constitue donc une excellente protection.

c) **Après un délai qui peut varier de 3 à 14 jours**, le danger aura fortement diminué. Le problème est de pouvoir passer ce laps de temps dans l'abri que l'on a préparé et de disposer des provisions et des équipements nécessaires.

33

Il résulte de ce qui précède que, pour se protéger contre les retombées radioactives, il faut disposer d'un abri répondant aux conditions suivantes :

1. Parois assez épaisses et assez lourdes pour arrêter les radiations.
2. Fermetures empêchant l'entrée des poussières radioactives.
3. Approvisionnement suffisant pour pouvoir subsister pendant 15 jours.
4. Dispositif permettant de renouveler l'air de l'abri.

● COMMENT VOUS ABRITER DES RETOMBÉES RADIOACTIVES

Pour cela vous devez préparer dès maintenant votre protection en vous renseignant en premier lieu auprès du Service Départemental de la Protection Civile que vous trouverez à la Préfecture de votre département et, à Paris, à la Préfecture de Police, 14, quai de Gesvres.

CONSEILS PRATIQUES

Groupez-vous le plus possible chaque fois que vous le pourrez, aménagez votre abri en commun avec les proches voisins. Il serait plus facile à un groupe de 8 à 12 personnes qu'à une seule famille de faire face ensemble aux tâches à remplir en cas de conflit.

B. — LES DIFFÉRENTS TYPES D'ABRIS FAMILIAUX ANTI-RETOMBÉES

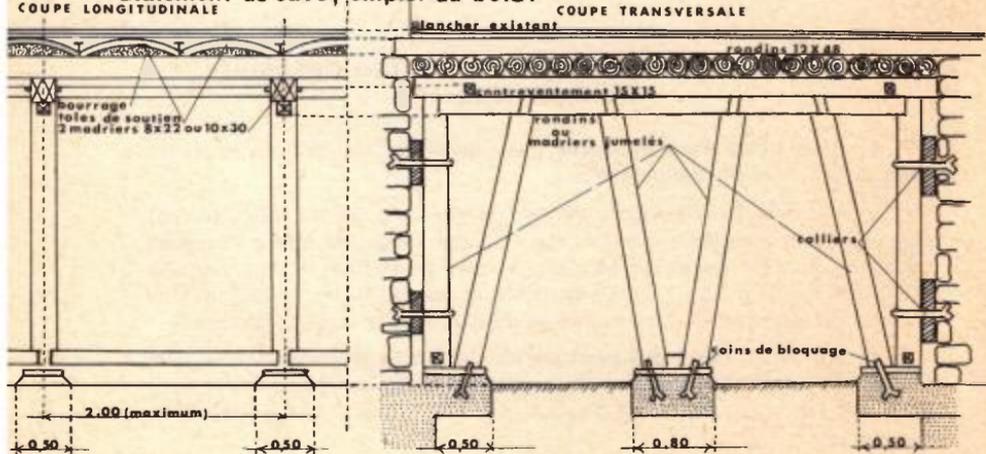
Plusieurs cas peuvent se présenter :

a) Vous habitez une maison ancienne avec une bonne cave enterrée. Ce genre de cave offre par lui-même une protection satisfaisante et il suffit de l'aménager après avoir bouché tous les soupiraux.

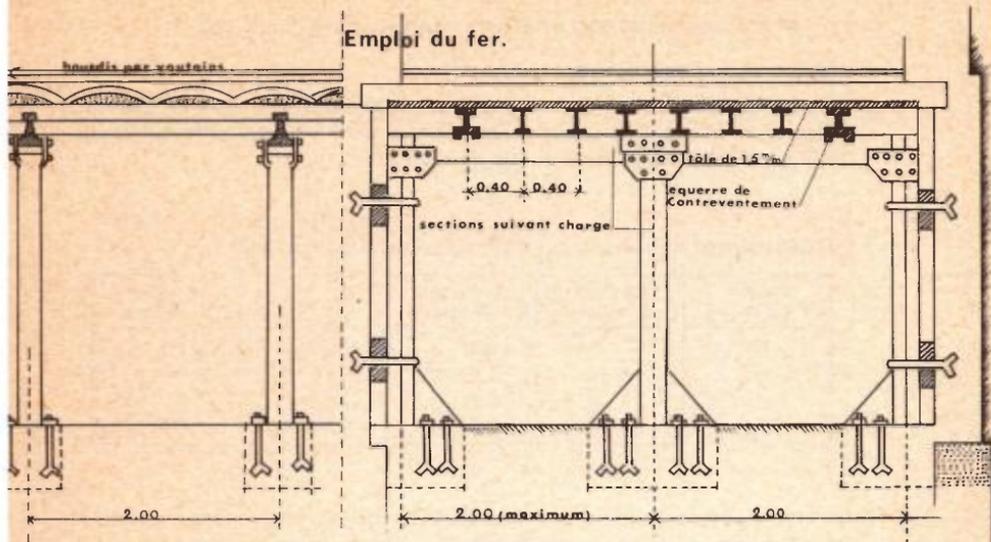
b) Vous habitez un pavillon moderne en matériaux légers avec un

33

Etalement de cave, emploi du bois.



34



34

sous-sol peu profond. Vous pouvez soit renforcer et aménager le sous-sol, soit, ce qui vous donnera souvent une meilleure protection, construire vous-même dans ce sous-sol un abri familial.

c) Vous habitez un immeuble sans sous-sol ou avec un sous-sol insuffisant. Si vous disposez d'un jardin ou d'une cour, vous pourrez soit y construire un abri familial, soit y creuser une tranchée.

d) Vous habitez une maison sans cave ni jardin. Vous pouvez trouver une protection dans votre appartement lui-même.

e) Enfin, vous habitez un immeuble collectif. Dans ce cas, la construction de l'abri ou l'aménagement de la cave devront être décidés et réalisés en commun. Consultez alors le **Service Départemental de la Protection Civile de votre Préfecture**.

● LES CAVES AMÉNAGÉES

Il y aura lieu de faire vérifier par un homme de l'art si le toit de la cave est capable de résister le cas échéant au poids des décombres de l'immeuble. Si cette condition n'était pas remplie, le toit demeurerait valable contre les retombées radioactives mais serait dangereux en cas d'écroulement. Il serait alors préférable de le consolider en étayant la voûte et en renforçant les murs latéraux. Ceux-ci doivent avoir 0,45 m s'ils sont en maçonnerie et 0,30 m s'ils sont en béton armé (fig. 33 et 34).

Si le sous-sol n'est que partiellement enterré, il faudra établir contre les murs extérieurs une banquette de terre (en vrac ou en sacs) d'environ 1 mètre de largeur.

Vous trouverez à la fin du présent chapitre les principes essentiels d'aménagement qui sont les mêmes pour les caves, les abris et les tranchées.

35

ABRI FAMILIAL CONSTRUIT DANS UN SOUS-SOL

Cet abri pourra être de deux types différents :

1. **Abri de coin :** C'est le meilleur. Il est construit dans un coin du sous-sol en utilisant deux des murs donnant sur l'extérieur pour bénéficier de la protection de la terre située derrière eux.

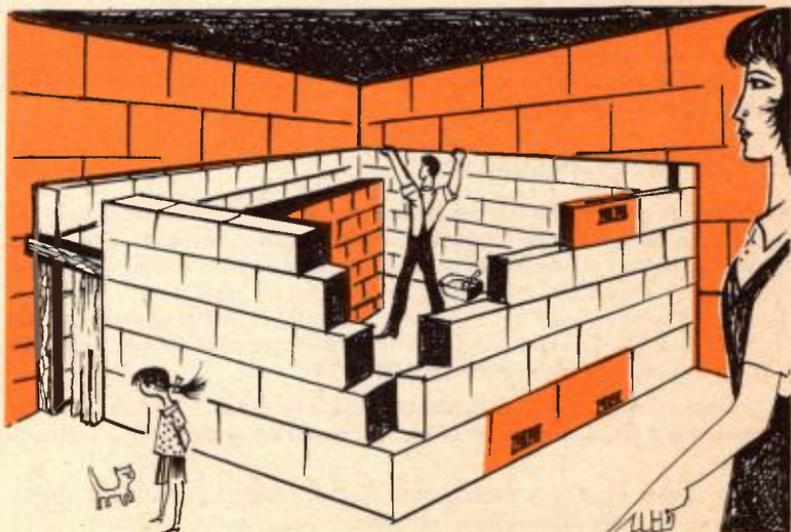
Dimensions minima à prévoir pour un abri familial :

Nombre d'occupants	Largeur intérieure	Longueur intérieure	Hauteur	Longueur hors tout
5	2 m	2,80 m	1,90 m	4,20 m
6	2 m	3,20 m	1,90 m	4,60 m
7	2 m	4 m	1,90 m	5,40 m
8	2 m	4,40 m	1,90 m	5,80 m

Ce type d'abri comporte une entrée formant sas, où se trouvent les W.C. et les poubelles. Cette entrée est isolée de l'abri proprement dit par un rideau épais (fig. 35).

Pour le plafond, le meilleur matériau est le béton armé. Pour les parois, ce sont le béton, les briques de 20 cm d'épaisseur et les parpaings agglomérés de 20 cm d'épaisseur également.

Briques et parpaings sont d'une utilisation plus facile pour un non-professionnel. Leur vide intérieur sera complètement rempli de terre ou de sable bien tassé au fur et à mesure de la mise en place. En haut et en bas d'un des murs les ouvertures de 6 briques ou parpaings posés de champ et non remplis, permettront l'aération (fig. 35).





36

Le plafond de l'abri est soutenu par des poutres de bois, de fer et de ciment plus ou moins résistantes selon le degré de solidité de la cave où il se trouve et constitué par deux épaisseurs de parpaings.

A titre indicatif, le coût de l'aménagement d'un abri de ce type pour 5 personnes peut varier entre 1 100 et 3 000 F selon la part personnelle plus ou moins grande prise dans son édification par les membres de la famille.

2. **Plan incliné.** C'est un abri beaucoup plus sommaire et qui se prête mal à une occupation prolongée. Vous pourriez cependant le construire si vous n'aviez pas le temps ou la place d'en faire un autre. Construit avec des matériaux solides, c'est un bon moyen de se protéger contre la chute des décombres de la maison.

La figure ci-dessus suffit à faire comprendre son principe. L'extrémité libre de l'abri est obturée, quand il est occupé, par des sacs de sable (fig 36).

● TRANCHÉE ANTI-RETOMBÉES

Si vous n'avez pas de sous-sol, ou s'il est insuffisant, vous pourriez construire soit un abri familial enterré, soit une tranchée à parois verticales de béton de terre ou de pisé, soit une tranchée édifiée avec des matériaux divers : moellons, vieux barils, caisses remplies de terre, etc.

La profondeur d'implantation doit être telle que l'épaisseur de terre recouvrant le toit ne fasse pas saillie au-dessus du sol.

Si, cependant, la présence d'une nappe aquifère ou d'un autre empêchement absolu rendait obligatoire une construction dépassant le niveau du sol, son toit et ses murs devraient comporter une épaisseur de terre de 1 m au minimum.

37

Il y aurait en outre intérêt à ce que la partie non enterrée soit raccordée au sol par un talus gazonné.

Adressez-vous à votre Service départemental de la Protection Civile pour tous renseignements complémentaires sur les détails de la construction de ces abris.

● ABRIS PRÉFABRIQUÉS (fig. 37-38)

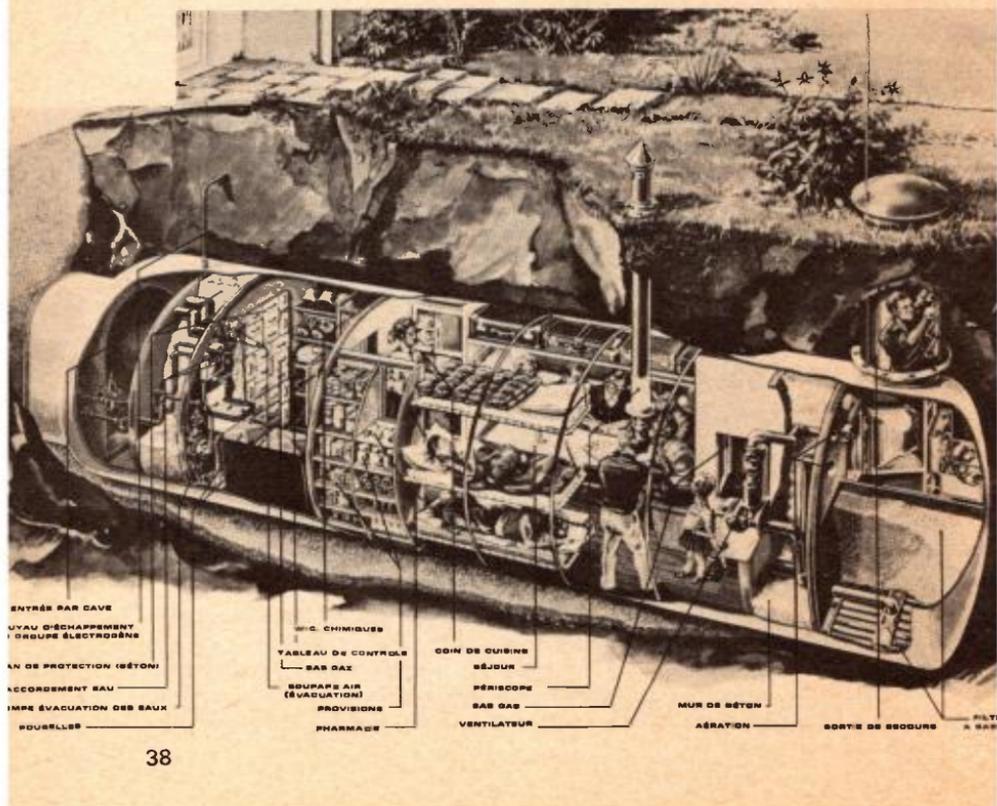
Signalons pour mémoire que des industriels français construisent depuis peu des abris préfabriqués susceptibles d'être installés là où les acheteurs le désirent.

Le Service départemental de la Protection Civile pourra vous indiquer sur votre demande la valeur de la protection offerte par les différents types de ces abris.

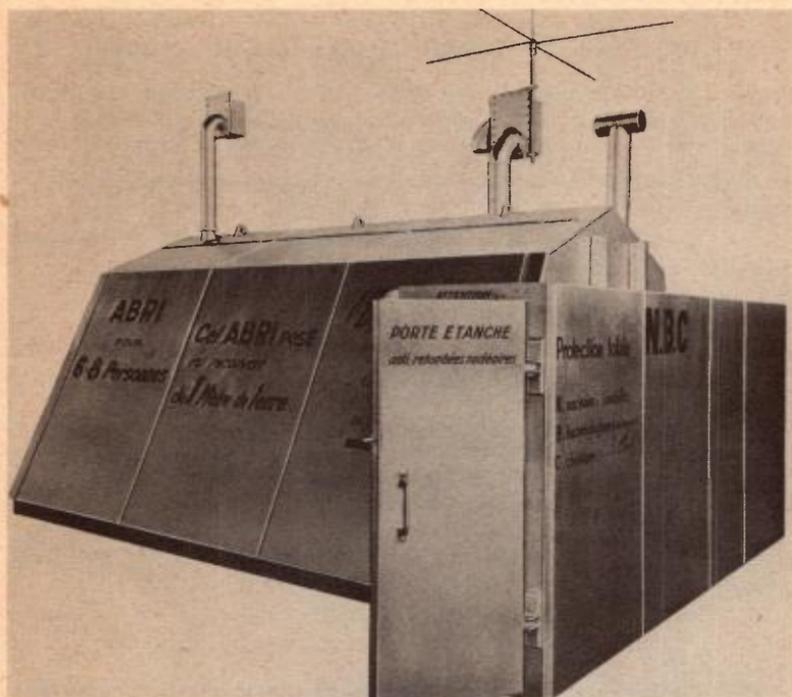
● MAISONS SANS CAVE NI JARDIN

Dans ce cas vous pourrez encore vous assurer une protection assez satisfaisante en vous préparant un abri *dans la partie la plus centrale* de votre maison. Choisissez l'endroit le plus éloigné des murs extérieurs et, si possible, une pièce ne comportant pas de fenêtre. Ce sera le plus souvent la salle d'eau ou le couloir au milieu de votre appartement (fig. 38 bis).

37



38

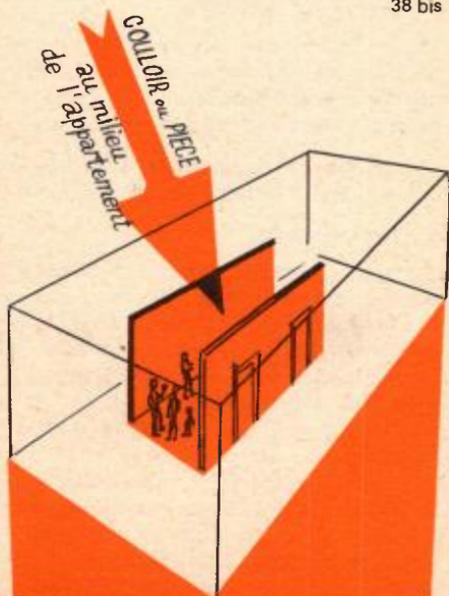


38

Si le plancher et le plafond peuvent supporter la charge, vous prévoierez des sacs de terre ou de sable ou tout autre matériau pondéreux. En cas de danger vous les entasseriez le long des cloisons jusqu'à 1,60 m de hauteur au moins et vous les étaleriez sur le plafond de l'étage supérieur au-dessus de l'endroit choisi pour vous abriter. Mais assurez-vous d'abord que la construction pourrait supporter cette charge supplémentaire, et au besoin, étayez-la.

38 bis

La protection procurée contre les retombées radioactives par la partie la plus centrale d'une maison varie avec le type de la construction et la distance à laquelle le lieu choisi se trouve de l'extérieur. Cette protection est efficace, mais presque toujours inférieure à celle procurée par un abri aménagé dans un sous-sol.



39

● PROTECTION OFFERTE CONTRE LES RETOMBÉES RADIOACTIVES PAR LES GRANDS IMMEUBLES MODERNES

Après une attaque nucléaire, les grands immeubles modernes à usage d'habitation ou de bureau offrirait une excellente protection contre la radioactivité à la condition qu'ils n'aient pas été trop éventrés par l'explosion.

Le dessin ci-contre indique les endroits où la protection est la meilleure. Ce sont :

- a) au-dessus du sol, le centre de l'immeuble, en évitant les 2 ou 3 étages supérieurs qui sont trop près du toit (fig. 39 ci-contre).
- b) les coins des murs dans les sous-sols enterrés.

● ABRIS DANS LES GRANDS IMMEUBLES

Comme nous l'avons dit plus haut (page 35) l'aménagement des abris dans les grands immeubles collectifs est une œuvre qui doit être accomplie par la collectivité des occupants. Elle dépasse le cadre de cette brochure qui se limite à la protection familiale et individuelle.

Le Service départemental de la Protection civile vous donnera les renseignements utiles pour la construction d'abris collectifs dans les immeubles en copropriété.

C. — DISPOSITIONS COMMUNES AUX CAVES, ABRIS ET TRANCHÉES

Accès, issues, obturations, précautions diverses

1. ACCÈS ET ISSUES

a) **Tranchées.** L'accès sera aménagé de préférence par plan incliné, ou, si impossible, par escalier. La largeur maxima de l'accès sera de 1 m. Chaque fois que possible, il conviendra d'aménager un sas d'entrée dont les deux ouvertures seront à 90° l'une par rapport à l'autre.

b) **Caves aménagées.** Autant que possible prévoir deux issues ne pouvant être obstruées par les mêmes obstacles.

2. OBTURATION

Les abris aménagés dans les conditions indiquées ci-dessus devront être protégés contre l'entrée des poussières radioactives.

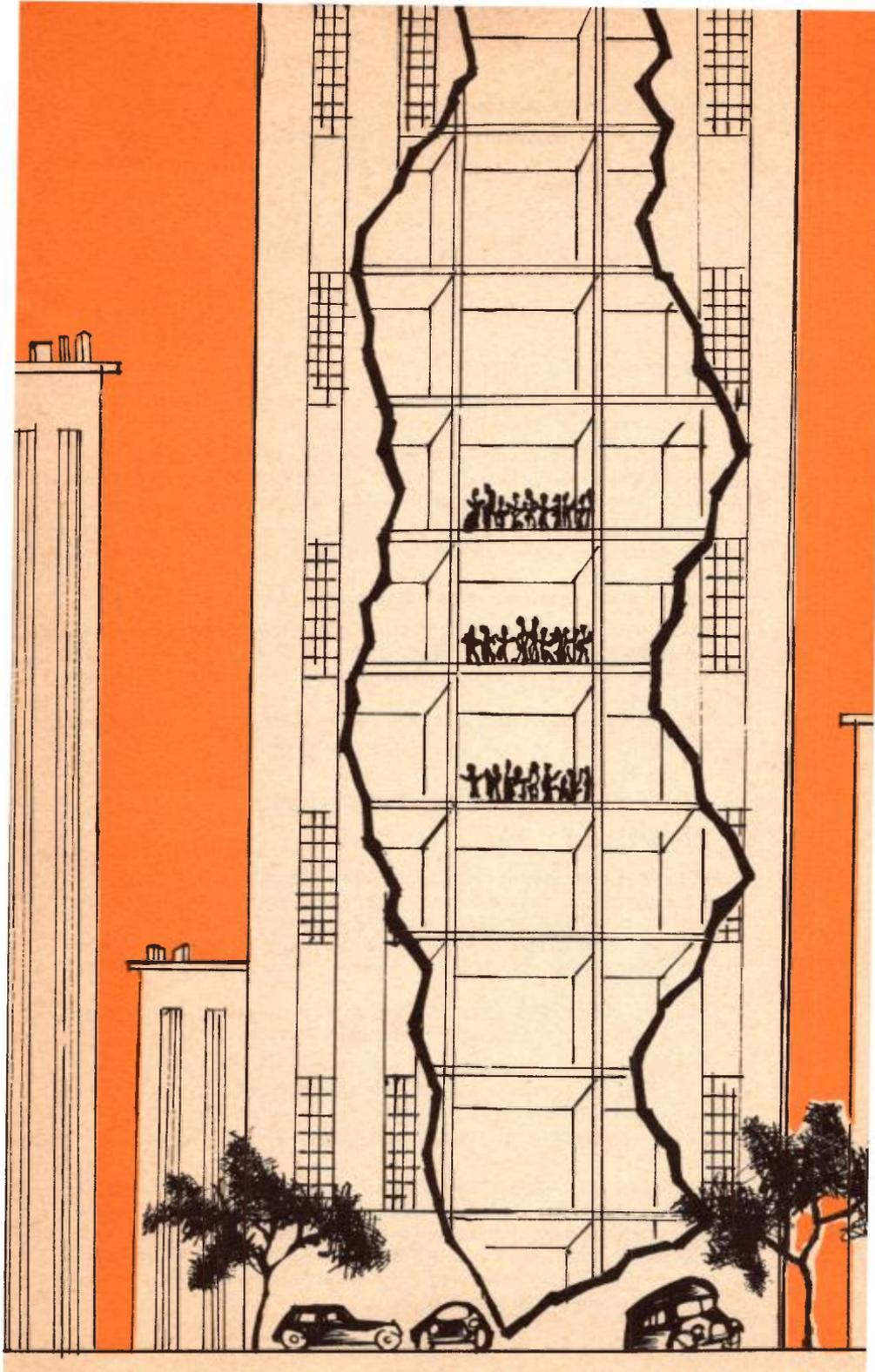
En conséquence, lors de leur utilisation, il ne devra exister dans le sous-sol, en dehors des issues prévues, aucune ouverture.

Les soupiraux, etc., devront pouvoir être rapidement obturés à l'aide de volets, de sacs ou de couvertures, et protégés extérieurement par des murettes en sacs de terre de 1 m de largeur environ, solidement maintenus en place.

Le matériel nécessaire à cette obturation sera entreposé dans l'immeuble, en vue de son installation rapide, le moment venu.

Les fissures des murs seront aveuglées (mortier de ciment).

Il sera établi, chaque fois que possible, des sas (de fortune) aux issues de l'abri.



3. VENTILATION ET DIMENSIONS

Si votre abri est suffisamment vaste pour que vous disposiez d'au moins 14 à 15 m² par personne, la ventilation qui se fera par le défaut d'étanchéité des portes sera suffisante.

Si le volume dont dispose chaque occupant est plus faible, une ventilation mécanique doit être envisagée. Celle-ci sera alors complétée par l'adjonction d'un filtre à sable qui assurera le filtrage de l'air avant sa pénétration dans l'abri.

Chaque occupant doit disposer, en principe, de 1,20 m² de surface et d'un volume de 3,3 m³.

4. PRÉCAUTIONS DIVERSES

La tranchée, la cave ou l'abri ne doivent pas pouvoir risquer d'être inondés par les ruptures de canalisations d'eau ou d'égoûts.

De même, il faut toujours penser aux risques présentés par les conduits de gaz (fermer le « robinet chef » toujours placé à l'extérieur), de chauffage à vapeur (à enrober dans un coffrage rempli de sable) et d'électricité.

Dans tous les cas, l'abri ne doit être traversé ni par une canalisation de vapeur à haute pression, ni par un câble à haute tension.

Comment vous renseigner plus complètement

Le Service départemental de la Protection civile de votre Préfecture est à votre disposition pour vous fournir toutes les indications détaillées et les plans nécessaires pour la construction de votre abri. Demandez-lui ses conseils et ses avis.

Dans la Seine, adressez-vous au Service départemental de la Protection civile, Préfecture de Police, 14, quai de Gesvres - Paris.

D. — LA VIE DANS L'ABRI

● ÉQUIPEMENT

L'abri doit être approvisionné et équipé d'après les principes suivants :

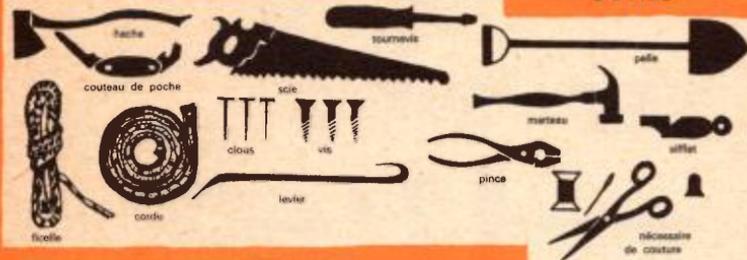
1. Vous pouvez être amené à demeurer jusqu'à **deux semaines** dans l'abri. Aurez-vous pendant tout ce temps l'eau courante, le gaz, l'électricité et les W.C. ? Cela dépendra de bien des circonstances. Si vous disposez de ces commodités, tant mieux, mais sachez que vous risquez d'en être privés.
C'est dans des conditions très défavorables que vous devriez être capables de vous nourrir et d'observer un minimum d'hygiène.
2. Vous pouvez avoir des aménagements ou des réparations à effectuer dans l'abri. Votre maison pourrait être endommagée et vous pourriez avoir à enlever des décombres pour sortir. Il vous faut pour cela **des outils**. Il faut que vous et vos enfants puissiez occuper vos loisirs, ce qui nécessite quelques jeux.
3. **Il est indispensable** que vous ayez un *appareil radio à piles* (avec des **piles de rechange**) afin de recevoir les nouvelles de l'extérieur et surtout les instructions de la Protection Civile, qui vous dira ce que vous devez faire (rester dans l'abri, en sortir, évacuer votre maison, vous rendre dans telle ou telle localité, etc.). Cet appareil à transistors alimenté par piles vous sera **absolument nécessaire**.

ÉQUIPEMENT DE L'ABRI

MOBILIER



OUTILS



OBJETS MÉNAGERS



CHAUFFAGE ÉCLAIRAGE COMBUSTIBLE



40

4. 2 ou 3 cartes routières de votre région vous permettront de suivre (grâce à la radio qui les annoncera) la marche des retombées radioactives.
5. Vous aurez besoin de linge et de vêtements de rechange pour le cas où ceux que vous portez auraient été contaminés.
6. Vous devrez avoir ce qu'il faut pour **soigner** un malade ou un blessé en sachant que vous ne pourriez pas compter sur un médecin.
7. Vous devez équiper votre abri *dès maintenant* et y maintenir autant que possible en permanence les médicaments et les objets dont les listes figurent en Annexes I et II à la fin de cette brochure (fig. 40 et 41).

43

Prévoyez les moyens de les emporter aussi commodément que possible avec vous dans le cas où vous seriez obligés de quitter votre abri.



41

● APPROVISIONNEMENT DE L'ABRI

Vous devez avoir en permanence dans votre abri des approvisionnements vous permettant de rester au besoin 15 jours sans ravitaillement.

Ces provisions doivent être contenues dans des emballages solides et étanches. Pour contenir les liquides, évitez d'utiliser le verre, prenez plutôt des récipients en plastique ou en métal.

Choisissez des aliments pouvant être consommés froids.

Évitez les plats trop salés et épicés.

Vous trouverez en Annexe III deux listes type d'approvisionnements : pour les enfants de moins de deux ans et pour les autres personnes.

Constituez également une réserve d'eau (qui est plus nécessaire que les aliments) pour deux semaines. Vous devez prévoir 2 litres par jour, soit 28 litres par personne, et 3 litres par jour par enfant en bas-âge, soit 42 litres. Stockez de l'eau minérale ou même de l'eau ordinaire. Dans ce dernier cas, il est indispensable de mettre l'eau à conserver dans des jerrycans en plastique ou dans des bonbonnes pailées ou, à défaut de ces récipients, dans des bouteilles très propres et fermées hermétiquement. Emballez les bouteilles dans du papier froissé et placez-les à l'abri de la lumière. L'eau ainsi traitée reste bonne **pendant un mois au moins** sans avoir besoin d'être bouillie. Après ce délai, n'oubliez pas de la vider, de nettoyer les récipients et de les remplir à nouveau d'eau potable.

Si l'eau minérale a votre préférence, prévoyez cependant quelques bouteilles d'eau ordinaire pour la cuisson de certains aliments (pâtes alimentaires et riz par exemple).

Il est à souhaiter que vous n'ayiez jamais à utiliser votre réserve de vivres. Afin qu'elle reste toujours **fraîche**, ayez soin de la **renouveler comme suit** :

TOUS LES MOIS pour les corps gras solides ;

TOUS LES TROIS MOIS pour les biscuits, les biscottes, les pâtes, le riz, le chocolat, les pâtes de fruits et les potages en poudre ;

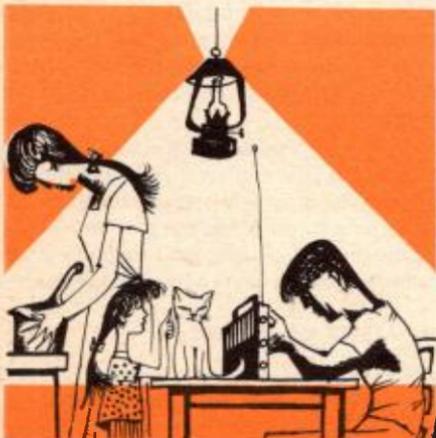
DE SIX MOIS A UN AN pour les conserves de viande, de légumes ou de fruits dont les boîtes ne présentent aucun signe d'altération (tels que bombement ou coulage de la boîte) et pour l'huile en bidon ainsi que pour le lait en poudre contenu en boîtes métalliques ;

TOUS LES ANS pour les conserves de poisson à l'huile, sous la même réserve que ci-dessus.

Vérifiez fréquemment le bon état de conservation de votre réserve, sous le triple aspect de l'action de l'humidité, des insectes et des rongeurs.

● LA VIE QUOTIDIENNE DANS L'ABRI (fig. 42)

Vous devez, vous le savez, être prêts à demeurer dans l'abri pendant une durée de temps pouvant aller jusqu'à deux semaines pour vous préserver de la radioactivité.



Il faut que vous compreniez bien deux choses :

1. Cette radioactivité est variable. Elle ne sera pas partout également forte et elle diminue avec le temps, donc les précautions à prendre ne seront pas les mêmes dans toute une région. Là où la radioactivité sera forte il faudra être plus prudent encore qu'ailleurs.
2. Les doses de radioactivité que vous recevez, même à plusieurs jours de distance, s'additionnent et il y a un total à ne pas dépasser. C'est ce que l'on appelle le " seuil ". Par contre, au-dessous de ce seuil vous n'êtes pas en danger.

Les occupants d'un abri pourraient donc en sortir (après les 2 ou 3 premiers jours) et cela particulièrement si ledit abri était installé dans un sous-sol.

Les sorties devraient évidemment être très brèves et effectuées à tour de rôle pour accomplir des tâches urgentes. Dans tous les cas elles ne pourraient être faites sans danger qu'en suivant les instructions qui seraient données au fur et à mesure par la Protection Civile. D'où la nécessité d'avoir un poste de radio à transistors et à piles, et de vous assurer dès maintenant qu'il fonctionne parfaitement dans votre abri en installant au besoin une antenne extérieure.

● ELIMINATION DES ORDURES

Vous devez vous organiser pour vivre sans eau courante, sans égoûts et sans service d'enlèvement des ordures.

a) La solution la meilleure consiste à acheter un W.C. chimique, à cuve étanche, portatif, du type utilisé dans les avions ou les « caravanes » de camping. Cet appareil est en vente courante dans le commerce.

b) A défaut, n'importe quel grand récipient de métal ou de plastique de taille suffisante et ayant un couvercle fermant bien pourra convenir. Mettez dès maintenant de côté, soit un seau, soit une poubelle, soit un récipient étanche quelconque de 50 litres pour 4 personnes. Fixez le couvercle au corps du récipient pour éviter qu'il ne se perde. Vous aurez ainsi une tinette pour attendre le retour à la normale. Vous y viderez vos seaux plus petits. Vous pourrez chaque fois y mettre un peu de désinfectant.

c) En ville, les occupants des appartements et des bureaux ou des maisons dénuées de cours seront obligés d'avoir une réserve de sacs en plastique pour se débarrasser des immondices. Les gérants d'immeubles devront prévoir le lieu où seront mis ces sacs, en attendant leur enlèvement ; ces sacs pourront être mis dans des poubelles étanches munies d'un couvercle s'emboîtant bien.

d) Le développement d'insectes et d'odeurs dans les tinettes qui ne peuvent être vidées à de très courts intervalles sera ralenti par des insecticides et des désodorisants. La chaux vive, le chlorure de chaux et le DDT tuent les insectes et leur emploi une ou deux fois par jour atténue aussi les odeurs. A défaut de chaux, la cendre de bois empêche les effluves désagréables. Ayez de plus un ou deux litres d'eau de Javel pour d'autres désinfections.

● EST-CE VRAIMENT LA PEINE ?

Il est évident que l'aménagement d'un abri et son approvisionnement demandent une dépense d'argent, des efforts et des préoccupations qui viennent s'ajouter au poids déjà lourd de nos obligations quotidiennes.

Il est donc naturel que vous vous demandiez si tout ce travail est vraiment nécessaire.

Nous vous répondons catégoriquement OUI.

C'est une garantie que vous devez prendre dès aujourd'hui contre un risque plus terrible, et malheureusement aussi réel, que ceux de l'incendie, de l'accident ou de la maladie contre lesquels vous avez sans doute souscrit une assurance.

Votre maison n'est pas plus menacée par le feu si elle est assurée que si elle ne l'est pas.

La guerre ne sera pas plus probable quand vous aurez un abri dans votre cave. Vous aurez seulement une grande chance de survivre quoi qu'il arrive. Cela ne peut pas être un mal.

Vous ne ferez d'ailleurs qu'être à égalité avec les Suisses ou les Suédois par exemple. Leurs pays sont totalement neutres, mais ces peuples ont pensé que deux précautions valaient mieux qu'une et ils sont parmi les plus avancés en matière de protection civile pour le temps de guerre.

IV. — ÉVACUATION DES HABITANTS

La décision du Gouvernement, en cas de tension internationale grave, dépendrait évidemment des événements qui sont imprévisibles. De toute manière, il n'y aurait pour les populations que deux solutions, ou rester sur place et utiliser les abris prévus, ou évacuer leur domicile habituel.

Voici quelques conseils concernant cette dernière éventualité.

Ne vous laissez pas aller à la panique et ne vous lancez pas dans une fuite semblable à celle de l'exode de 1940.

Vous vous exposerez à de très grands dangers si vous étiez pris sur les routes par des retombées radioactives.

C'est le Gouvernement, s'il le juge nécessaire, qui donnera le signal des départs, dans des conditions qui feront l'objet de consignes précises données par les services d'évacuation, notamment quant aux lieux de repli et aux moyens de transport. **Conformez-vous strictement à ces consignes.** Et encore une fois ne vous lancez pas sur les routes à l'aveuglette et sans nécessité. Souvenez-vous des routes de la Pentecôte (fig. 43). Imaginez le tableau qu'elles vous ont offert multiplié par 10 avec la peur, le danger et l'affolement en plus. **Ne partez qu'à bon escient.**

Si votre évacuation était ordonnée, vous devriez :

1. Prendre des vêtements suffisants, vos objets précieux et quelques vivres. Ne pas vous charger outre mesure : si vous ne partez pas en auto, n'emportez que les bagages que vous pourrez porter à la main.
2. Prendre avec vous vos pièces d'identité et munir vos jeunes enfants d'une carte mentionnant clairement leur nom, prénoms, adresse habituelle et adresse de repli.

Cette carte doit être cousue ou portée de façon à ne pas pouvoir être perdue.

Respectez strictement, si vous partez avec votre voiture, les consignes de la circulation ; n'essayez pas d'aller plus vite que les autres véhicules ; roulez à



43

une distance normale de sécurité de la voiture se trouvant devant vous, évitez de créer des embouteillages.

Enfin, en cas de tension internationale grave, vous agirez prudemment en tenant le réservoir de votre voiture plein et celle-ci en bon état mécanique.

Ne surchargez pas votre voiture, mais si cela est possible, emportez un minimum de matériel de couchage. Vous faciliterez la tâche des services d'accueil et vous vous assurerez la garantie d'un minimum de confort.

V. — MESURES INDIVIDUELLES DE PROTECTION

● QUE FAIRE AU CAS D'ATTAQUE PROBABLE ?

Le plus grand danger qui suit immédiatement une attaque nucléaire peut être l'incendie.

En effet, l'éclair brûle et incendie et le souffle renverse et éparpille les foyers et provoque d'innombrables court-circuits à travers les ruines des immeubles détruits. Des milliers d'incendies risquent d'être allumés simultanément. S'ils se développent, ils peuvent prendre des proportions gigantesques et donner naissance à une tempête de feu. Celle de Hambourg, le 27 juillet 1943, fit 70 000 morts. Vous devez donc prendre toutes les mesures possibles pour pouvoir prévenir et combattre le feu en temps de guerre.

1. PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

a) Mesures préventives

Enlevez dans les maisons et autour d'elles tous les débris et objets combus-

tibles non indispensables (bouts de bois, feuilles mortes, papiers, tentures, rideaux, etc.).

Badigeonnez, à l'intérieur, les vitres d'un enduit blanc opaque (blanc d'Espagne) pour arrêter les radiations thermiques (fig. 44).

Fermez les volets.

Videz les greniers.

Réduisez au strict minimum les foyers domestiques et soyez prêts à les éteindre instantanément.

Tenez le plus possible fermés les compteurs de gaz et d'électricité.

Mettez les liquides inflammables dans des bidons métalliques étanches et rangez ceux-ci hors de la maison et à l'abri.



44

b) Lutte contre les débuts d'incendies

L'eau risquerait d'être coupée. Vous devriez donc en faire des réserves en remplissant tous les récipients possibles (baignoires, lavabos, tonneaux, etc.). Vous devriez aussi rassembler le matériel nécessaire pour lutter contre le feu (extincteurs, seau-pompe, casseroles et seaux, haches, échelle, etc.).

2. PROTECTION CONTRE LE SOUFFLE ET LES RADIATIONS

a) Si vous disposez d'un abri

Vous compléteriez en hâte son approvisionnement et son équipement comme indiqué ci-dessous (Annexes I - II - III).

b) Si vous n'avez pas préparé un abri

Vous pourriez encore agir utilement pour vous protéger en peu de temps *car aucune protection ne doit être négligée.*

Pour cela vous devriez vous souvenir de six principes :

1. C'est au sous-sol que la protection est la meilleure, tout au moins dans les maisons particulières ou les immeubles de 3 ou 4 étages. Par contre,

dans les grands édifices publics ou commerciaux, c'est la partie centrale (en hauteur et en largeur) de l'immeuble qui offre la meilleure sécurité.

2. Dans une cave située sous le niveau du sol, les coins sont plus protégés que le centre.
3. Au contraire, au-dessus du sol, il faut improviser un abri loin des murs qui donnent sur l'extérieur.
4. Vous pourriez improviser une protection en empilant sur une table solide, ou autour d'elle, des matériaux lourds (fer, sable, terre, etc.). De toutes façons, faites votre abri improvisé aussi petit que possible afin d'avoir le temps de le finir.
5. Tenez-vous loin des fenêtres et des portes donnant au dehors. Ce sont les points les plus faibles de votre protection car elles peuvent être enfoncées, même très loin du lieu de l'explosion.

Choisissez toujours pour vous abriter la partie la plus centrale de votre appartement, c'est-à-dire celle la plus éloignée de l'extérieur. Ce sera très souvent la salle de bains ou le couloir central de votre appartement.

6. Si vous êtes à l'extérieur, cherchez à gagner soit une cave ou un souterrain, soit un grand immeuble solidement construit. A défaut, cherchez pour vous abriter un endroit quelconque placé sous le niveau du sol (fig. 45).



45

● MESURES DE PROTECTION A PRENDRE DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Voici quelques conseils :

1. **Protection des personnes.** Les moyens de protection sont les mêmes à la campagne qu'à la ville. Il n'y a donc rien à ajouter à ce qui est dit par ailleurs à ce sujet.

2. Protection des animaux. Les retombées radioactives menacent autant les animaux que les hommes. Il faudrait donc mettre le bétail à l'abri, ainsi que les aliments et l'eau qui lui seraient nécessaires, pendant 3 à 15 jours.

Autant que possible, vous devriez écarter les bêtes des murs extérieurs des étables. Il serait très utile de construire contre les murs de celles-ci un remblai de terre d'un mètre d'épaisseur pour arrêter les radiations. Les fenêtres devront être obturées avec des sacs de sable et des couvertures. Il faudrait abriter d'abord les vaches et mettre les veaux avec elles pour qu'ils tirent leur lait. Les bêtes seraient traitées avant la chute des retombées car vous risqueriez de ne plus pouvoir ensuite le faire pendant 48 heures.

Les rations d'eau et d'aliments concentrés devraient être diminuées. Les fourrages en silos découverts ou en meules seraient recouverts de bâches. Il faudrait faire des provisions d'aliments concentrés et emmagasiner le plus d'eau possible. Les puits seraient soigneusement recouverts. Souvenez-vous que l'eau de pluie venant des toits serait contaminée, donc les citernes.

Le lait des vaches qui pourraient avoir avalé des parcelles radioactives ne devrait pas être consommé.

Les dispositions à prendre pour la protection des personnes, du bétail, du matériel et des récoltes dans une exploitation agricole demandent une brochure pour être traitées complètement.

Le ministère de l'Agriculture et la Protection civile travaillent en collaboration dans ce domaine. Les exploitants agricoles qui ne voudraient pas attendre la diffusion des instructions préparées peuvent s'adresser à la Direction départementale de la Protection civile de leur département pour obtenir les renseignements qu'ils peuvent désirer.

● QUE FAIRE AU CAS D'ATTAQUE IMMINENTE ?

Si vous entendiez les sirènes lancer le signal « Alerte générale, abritez-vous », ne perdez pas un instant et mettez-vous à l'abri sans vous affoler.

a) Si vous êtes DANS VOTRE MAISON

Gagnez l'abri qui vous est destiné :

si c'est un abri public, en emportant avec vous vos objets les plus précieux, votre trousse de secours et une lampe électrique de poche ;

si c'est un abri familial, en emportant, outre ces mêmes objets, votre poste de radio à transistors, si ces diverses choses (comme cela serait préférable) ne s'y trouvent pas à demeure.

b) Si vous êtes A VOTRE TRAVAIL

Obéissez aux ordres du responsable de la Protection civile de votre entreprise. S'il n'y en a pas, appliquez les conseils donnés ici selon le cas dans lequel vous vous trouvez.

c) Si vous êtes DANS LA RUE

Gagnez l'abri le plus proche. En vous y rendant, repérez l'endroit où vous pourriez trouver une protection si vous étiez surpris par l'explosion.

d) Si vous êtes EN VOITURE

Dégagez la chaussée. Stoppez, et gagnez l'abri le plus proche. Si vous en êtes éloigné, gardez votre voiture. Couchez-vous sur le plancher de la voiture,

cachez votre visage, votre cou et vos mains. Si vous le pouvez, préférez à votre voiture un fossé (fig. 46), un angle de mur, ou une cavité naturelle qui serait à proximité. Dès que le souffle est passé, si vous pouvez encore utiliser votre voiture, remontez-en les glaces pour empêcher les poussières radioactives de pénétrer à l'intérieur et éloignez-vous vers un abri plus sûr. Si vous ne pouvez repartir, rendez-vous immédiatement dans l'abri ou le lieu le plus proche qui puisse vous protéger contre les retombées radioactives.



46

● AU MOMENT DE L'EXPLOSION

Dans tous les cas, sitôt vue la lueur de l'éclair de l'explosion, ne faites pas plus de trois pas avant de vous allonger et ne vous relevez pas avant le passage du souffle.

Qu'il y ait eu alerte ou pas, vous devez surtout éviter d'être brûlé par l'éclair et d'être blessé, soit par les objets projetés, soit en étant lancé vous-même contre un obstacle. Donc, dès la lueur de l'éclair :

a) DANS UN IMMEUBLE

Jetez-vous à terre sous un meuble solide (lit, table, banc), le long d'un mur, le plus loin possible de la fenêtre et hors du champ de celle-ci. Cachez votre figure dans vos bras (fig. 47).

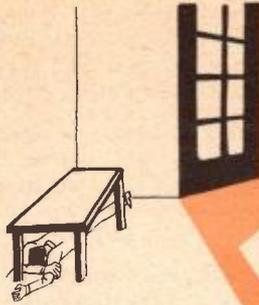
b) EN VOITURE

Stoppez. Couchez-vous sur le plancher de la voiture, cachez votre figure dans vos bras et protégez votre cou et vos mains.

c) DEHORS (fig. 46)

Jetez-vous à terre, soit dans une encoignure, soit dans un fossé. Choisissez autant que possible un endroit écarté de la projection éventuelle des débris ou abrité de la chute de ceux-ci. Cachez votre figure dans vos bras, couvrez les parties dénudées de votre corps.

Ces précautions vous paraîtront sans doute dérisoires par rapport à l'immensité du danger qui vous menacerait. Pourtant, bien



47

comprises et bien appliquées elles suffiraient à sauver des millions de vies. Ne vous cantonnez pas dans un scepticisme négatif. Collaborez à votre propre salut en suivant les conseils de la Protection Civile.

● QUE FAIRE APRÈS L'EXPLOSION ?

La conduite à tenir dépend essentiellement du lieu où vous vous trouvez (ville ou campagne).

Les conséquences de l'explosion nucléaire sont en effet absolument différentes selon qu'il s'agit d'un centre urbain à forte densité de construction ou au contraire d'une petite ville ou de la campagne. En effet, dans une agglomération dense, l'incendie généralisé risque d'être le plus grand péril, plus grave même que le danger radioactif : si vous constatez la présence de nombreux foyers d'incendie, vous disposez encore d'un délai de 20 à 30 minutes après l'explosion pour gagner une zone moins menacée par le feu.

S'il s'agit d'un faubourg, d'une petite ville ou de la campagne, le risque d'incendie généralisé est pratiquement nul. Dans ce cas, après avoir lutté s'il y a lieu contre les débuts d'incendie, préoccupez-vous surtout du danger radioactif et restez à l'abri.

● DÉCONTAMINATION

a) Si vous craignez d'avoir reçu des poussières radioactives, vous devrez vous débarrasser immédiatement de vos vêtements et vous décontaminer. Pour cela, sachez que les poussières radioactives qui constituent la retombée sont, leur radioactivité mise à part, *toutes semblables à des poussières ordinaires* et que l'on peut s'en débarrasser tout pareillement.

Elles s'accrochent aux cheveux, à la peau, aux vêtements et sous les ongles. Elles peuvent même pénétrer à l'intérieur des vêtements. Elles constituent un danger et il faut les éliminer au plus tôt.

Il existe des vêtements spéciaux contre la radioactivité. Ils n'arrêtent pas les radiations gamma, mais ils empêchent les poussières radioactives d'arriver jusqu'à la peau. C'est là l'essentiel. Si vous êtes pris à l'extérieur par une retombée radioactive, plus vous serez couvert, mieux cela vaudra. Une pélerine en matière plastique avec capuchon est préconisée en U.R.S.S. comme constituant un survêtement très économique et dont il est facile de se débarrasser à l'entrée de l'abri.

b) Un lavage soigné à l'eau et au savon, de préférence sous une douche, enlèvera les poussières radioactives de votre corps. De même, un bon lavage les chassera de vos vêtements, mais il faudra alors que vous puissiez vous débarrasser de l'eau usée, même si les conduits de vidange sont obstrués.

Si vous ne pouvez pas laver les vêtements contaminés immédiatement, enterrez-les ou placez-les dans un endroit écarté, d'où les radiations ne pourront filtrer. Vous pourrez également utiliser une poubelle pour y enfermer les linges ou les habits contaminés. Vous devrez ensuite, soit l'enterrer, soit la porter à une distance suffisante.

c) Ne mangez rien et ne buvez rien qui ait pu être souillé par des poussières radioactives. Ne fumez pas non plus si vos cigarettes ou votre tabac ont été touchés. Par contre, les aliments en boîtes, bouteilles ou cartonnages dont l'enveloppe est intacte et étanche peuvent être consommés. Essayez-les ou lavez soigneusement leurs emballages avant de les ouvrir.

d) A moins d'instructions contraires, il sera prudent d'attendre à l'abri pendant un temps pouvant varier de trois à quinze jours après le début de la retombée. Inutile de commencer la décontamination des locaux avant ce délai.

● QUAND LA VIE REPENDRA

Si vous n'avez pas eu la malchance de vous trouver au point d'explosion d'une bombe et si vous avez suivi en temps voulu les conseils contenus dans cette brochure, vous aurez les plus grandes chances de demeurer indemnes, vous et votre famille.

Supposons que, après plusieurs jours passés dans l'abri, vous veniez de recevoir, par radio, ou par un autre moyen, l'avis donné par la Protection civile que vous pouvez commencer à sortir.

D'abord soyez prudents et assurez-vous bien qu'il n'y a plus de danger. S'il en est bien ainsi, vous allez vous trouver devant un monde bouleversé par la guerre atomique. Une foule de problèmes se poseront qui ne pourront être résolus qu'en équipe.

Les éléments disponibles de la Protection civile, des Pompiers, des Services de Santé, de l'Armée, exécuteront, sous la direction des autorités, toutes les mesures d'urgence nécessaires.

La première opération à mener à bien sera la décontamination des lieux et immeubles que la population commencera à réoccuper.

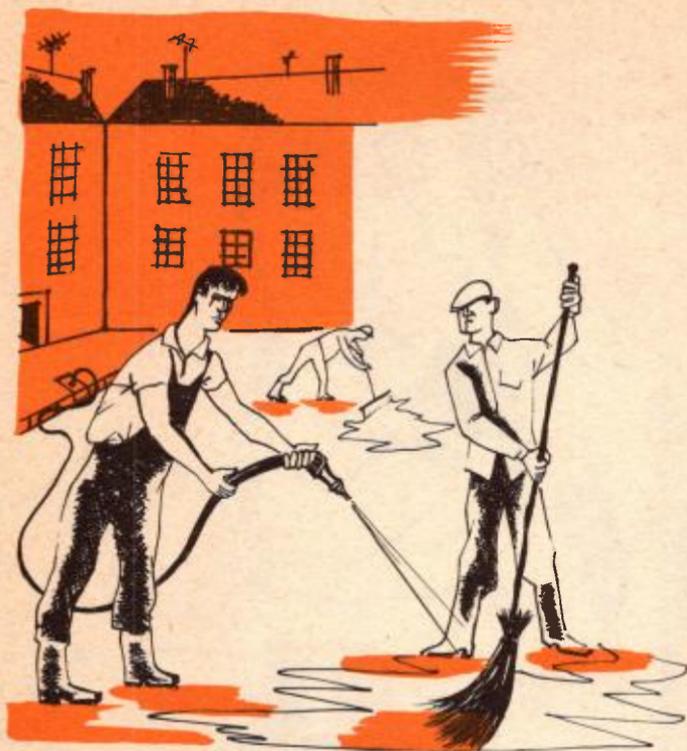
Cette décontamination se fera sur les chaussées et les endroits pavés ou macadamisés au moyen de lavages avec des jets puissants et en utilisant tous les moyens possibles de nettoyage urbain (fig. 48).

Les toits des maisons, les murs et les balcons seront lavés à grande eau avec des lances à incendie. Les appartements seront nettoyés à fond. Les déchets des aspirateurs devront être portés loin des maisons.

Dans les lieux habités où la terre sera à nu, il faudra parfois gratter le sol et au besoin le retourner. Dans certains cas, il y aura lieu de le recouvrir d'une épaisseur de terre non contaminée.

Le travail sera fait autant que possible à l'aide de machines.

Il faudra veiller à l'écoulement des eaux de lavage, soit dans les égoûts, soit dans les fossés et éviter de séjourner à proximité.



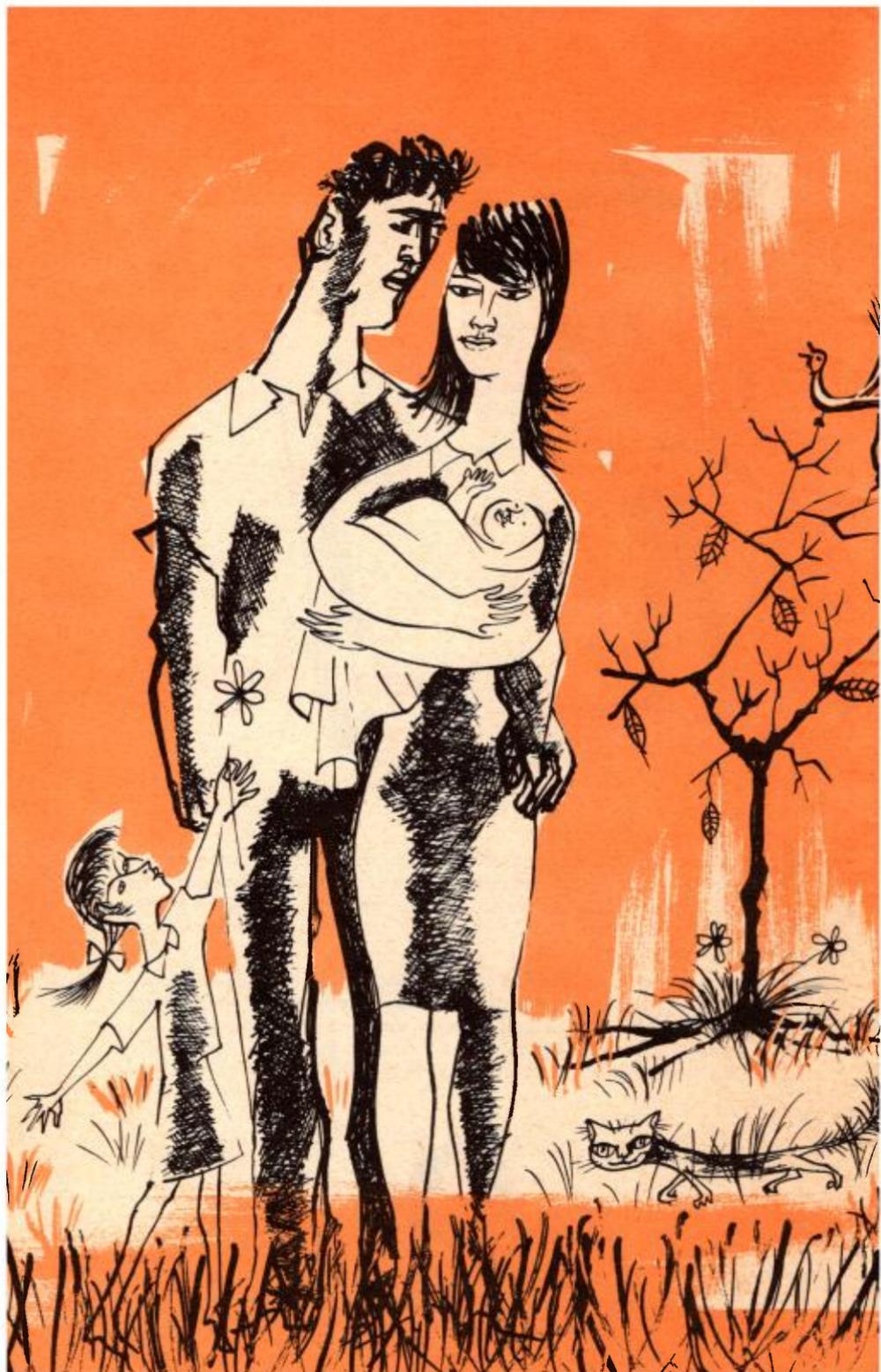
48

Si on a enlevé des déchets, de la terre ou d'autres matériaux contaminés, ils pourront être rassemblés sur des décharges publiques, dans des ravins ou sur quelque terrain vague. Le lieu choisi devra être au moins à 50 mètres des endroits fréquentés par le public. Il y aura intérêt à recouvrir ces déchets de terre non contaminée.

Chacun devra surmonter son égoïsme et collaborer dans un esprit d'intérêt général, ce qui, dans un grand péril, est le meilleur moyen de se tirer d'affaire pour le mieux. Le salut de chacun dépendra du dévouement de tous. Tous ceux qui le pourront devront s'enrôler dans les équipes de la Protection civile pour aider à la reprise rapide d'une vie normale.



55



CONCLUSION

Les quelques conseils que nous venons de vous donner ont déjà été diffusés depuis longtemps dans la plupart des autres pays.

Certes, il sera très facile, en opposant l'immensité des risques à la simplicité relative des moyens de s'en préserver, d'ironiser sur ces conseils et de dire qu'ils sont dérisoires.

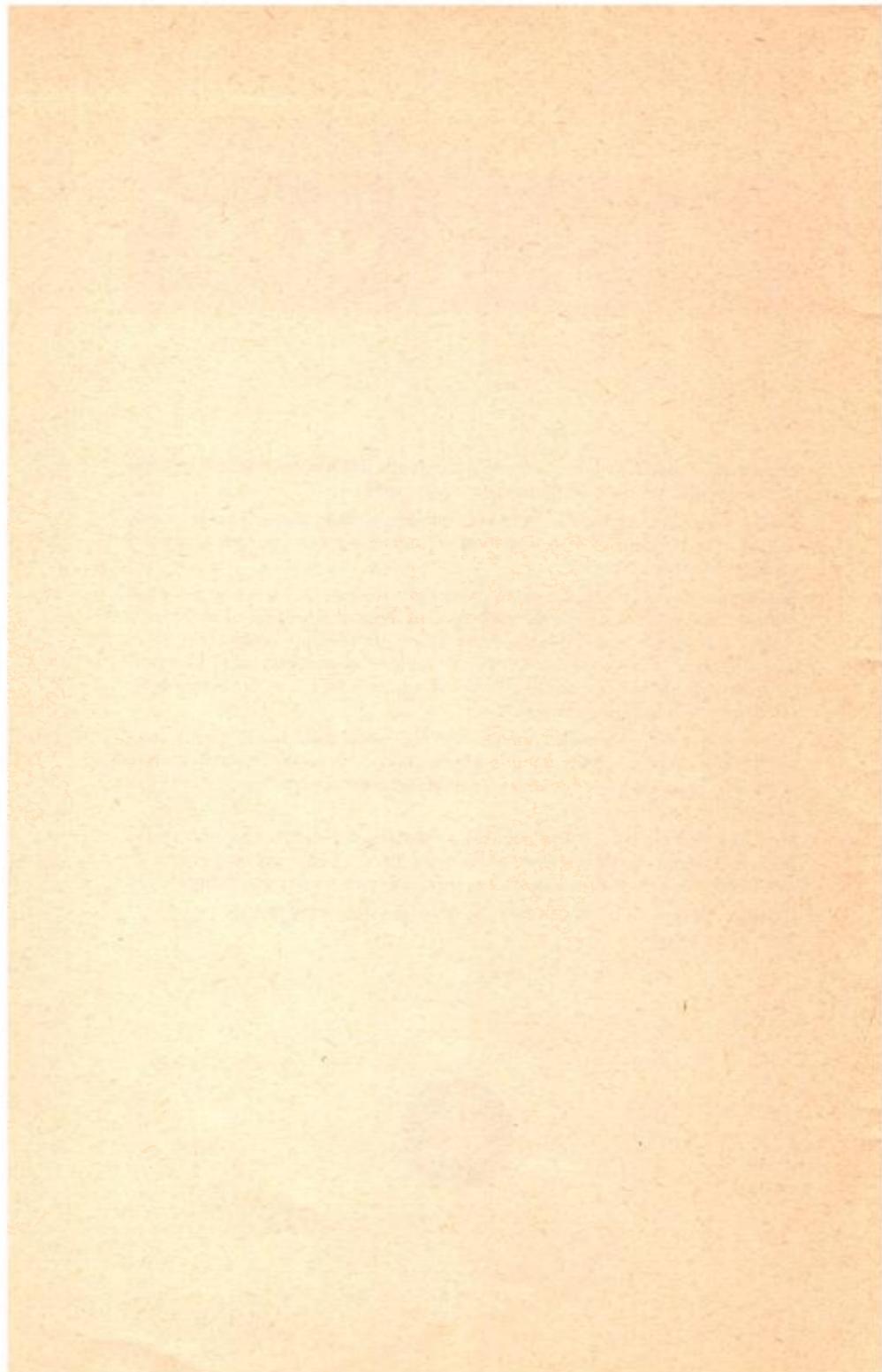
S'ils étaient vraiment dérisoires, tous les Etats du monde ne les auraient pas diffusés à des millions d'exemplaires. S'ils étaient vraiment dérisoires, la Russie Soviétique n'aurait pas pris la peine de rééditer récemment et de distribuer à toute sa population un épais manuel abondamment illustré pour l'inviter à construire des abris familiaux et lui apprendre à se protéger contre les risques d'une guerre nucléaire.

Le fait que la France entreprenne aujourd'hui ce qui a été fait partout ailleurs ne doit pas vous inquiéter : aucune aggravation de la situation internationale n'est à l'origine de cette brochure, qui répond à un simple devoir d'information du public.

Et n'allez pas craindre d'être accusés de pessimisme parce que vous voulez prévoir les dangers d'une guerre et les prévenir ; un des premiers devoirs d'un être humain est de penser à la sauvegarde des siens en toutes circonstances.

L'amour de la Paix n'est pas inconciliable avec celui de la Vie.
Bien au contraire.





ANNEXES

- 1** — ÉQUIPEMENTS POUR ABRI
 - 2** — TROUSSE DE SECOURS
 - 3** — LISTES DE RATIONS
-

1

OBJETS NÉCESSAIRES POUR ÉQUIPER VOTRE ABRI

I. Mobilier - Outils - Objets ménagers

Lits (lits superposés ou lits pliants).
Table (pliant ou autre modèle).
Tabourets pliants.
Ustensiles de cuisine.
Tasses et assiettes.
Couteaux, fourchettes, cuillères.
Ouvre-boîtes.
Serviettes de papier.
Hache.
Seau-pompe.
Couteau de poche.
Sifflet.
Scie.
Tournevis.
Marteau.
Lampe de poche avec 10 piles et 5 ampoules de rechange.
45 litres de pétrole (10 litres dans l'abri, le reste au sous-sol).
Allumettes.
Poubelles (2, si l'écoulement des eaux ménagères n'est pas possible).
Réchaud à pétrole pour cuire les repas.
Poêle à pétrole pour le chauffage de l'abri en hiver.
Lampe tempête à pétrole.
Lanterne électrique avec piles et ampoules de rechange.
Cabinet d'aisance.
Sacs de plastique pour le cabinet d'aisance.
Pelle.
Levier.
Sac à ordures.
Cuvette.
Cartes routières (pour suivre la marche des retombées annoncées à la radio).
Vis.
Clous.
Pincettes.
Extincteur d'incendie (à condition qu'il ne soit ni au tétrachlorure de carbone ni au tétrachlorure ou bromure de méthyle).
Corde en bon état.
Ficelle.
Radio à piles (indispensable).

Piles de rechange pour le radio-récepteur (indispensables).
Réveil.
Calendrier.
Vieux journaux (très utiles).
Eau de Javel (3 litres).
D.D.T.
Chlorure de chaux.

2. Pour les loisirs :

Livres - papiers - crayons.
Cartes à jouer.
Jeux divers (échecs, dames, etc.).
Mots croisés.
Tricot.
Jouets d'enfants.

3. Pour la toilette :

Savon, pâte dentifrice, brosses à dents.
Détergent.
Brosse à ongles.
Rasoir, lames et savon.
Serviettes ou papier pour la figure.
Mains en tissu éponge.
Serviettes.
Brosse et peigne.
Papier hygiénique.

4. Vêtements :

Pélerines à capuchon en plastique, bottes de caoutchouc, gants de caoutchouc pour les adultes. A porter en sortant de l'abri même après que vous soyez avisés par la Protection Civile qu'il n'y a pas de danger à sortir pour de courtes périodes.
Literie (de préférence des couvertures)
Chaussettes et chandails chauds.
Sous-vêtements et chaussettes de rechange.
Articles personnels d'hygiène pour les dames.
Vêtements de bébés.
Accessoires pour l'alimentation des bébés.
Couches destructibles (approvisionnement pour deux semaines).
Draps.
Documents importants.
Papiers d'identité.

Voici une liste des principaux médicaments que doit comporter votre trousse de secours.

Cette trousse est indispensable pour pouvoir soigner un blessé.

Achetez immédiatement les objets énumérés, placez-les dans un emballage étanche et mettez cet emballage dans une valise ou une boîte facile à porter.

Collez la liste ci-après sur le couvercle à l'intérieur de cette boîte. La trousse de secours doit rester en permanence dans votre abri.

Flacons fermeture hermétique, en matière plastique, contenant :

- mercurochrome alcoolique,
- alcool à 90°.

Savon de Marseille.

1 paquet coton hydrophile.

1 boîte compresses stérilisées 15 x 15.

4 pansements individuels tout préparés.

pansements adhésifs tout prêts.

1 boîte de sparadrap (2 cm).

3 bandes gaze enveloppées (5 cm).

2 bandes gaze enveloppées (7 cm).

1 écharpe.

ciseaux, épingles de sûreté, rasoir et lames.

1 pince à échardes.

attelles simples en plastique ou en bois.

1 garrot.

aspirine.

collyre.

thermomètre.

alcool de menthe ou eau de mélisse.

Sucre en morceaux.

Comprimés pour la préparation d'eau oxygénée.

Comprimés pour purifier l'eau.

Bicarbonate de soude.

Médicaments habituellement utilisés par les membres de la famille (insuline, trinitrine, etc.).

1 gobelet.

3

APPROVISIONNEMENTS POUR ABRIS

Listes type de rations
(rations calculées en grammes)

DENRÉES	Ration minimale pour 1 personne	
	par jour	pour 16 j.

I. — Pour un consommateur de PLUS DE DEUX ANS

Biscuits secs salés ou biscottes	140	2 250
Sel	10	150
Sucre en morceaux	50	750
Café soluble ou thé	6	100
Lait en poudre (entier ou écrémé)	60	1 000
Conserve de viande (en particulier type bœuf à la gelée ou corned-beef)	140	2 250
Conserve de poisson à l'huile ou conserve de viande (type pâté ou galantine)	70 à 85	1 200
Conserve de légumes	125 à 145	2 250
Pâtes alimentaires ou riz	90	1 500
Potage séché en poudre	15	250
Corps gras alimentaires solides (beurre, saindoux, margarine)	30	500
Huile	30	500
Chocolat	30	500
Confiture ou pâte de fruits	60	1 000
		14 200

II. — Pour un consommateur de MOINS DE DEUX ANS

Biscuits secs sucrés	45	750
Lait en poudre entier	75	1 200
Sucre en morceaux	60	1 000
Farine de céréales spéciale pour enfants	30	500
Conserve de légumes	140	2 250
Riz ou semoule	10	150
Matière grasse solide	15	250
		6 100

ADRESSES UTILES A COMPLÉTER PAR LE LECTEUR

Sapeurs-pompiers :	Tél. :	Hôpital	Tél. :
Police-secours	Tél. :	Ambulance	Tél. :
Gendarmerie	Tél. :	Gaz secours	Tél. :
Médecin	Tél. :	Electricité secours	Tél. :

Centres anti-poison :

PARIS : Hôpital Fernand-Widal - 200, rue du Fbg Saint-Denis - Paris-10^e
Tél. : 205-63-29

BORDEAUX Tél. : 92-61-00

DIJON Tél. : 32-67-00

LYON (permanence de nuit et de jour) Tél. : 84-74-11

NANCY Tél. : 52-67-39

TOURS Tél. : 53-79-29

Caisse locale de Sécurité Sociale Tél. :

Service départemental de la Protection civile, Préfecture de Tél. :

Service National de la Protection civile - Ministère de l'Intérieur
60, boulevard Gouvion-Saint-Cyr - Paris-17^e - Tél. : GAL 96-60

Bibliographie sommaire

Nous avons fréquemment invité les lecteurs à s'adresser au Service départemental de la Protection civile de leur Préfecture (à Paris, à la Préfecture de Police) pour obtenir tous conseils et tous renseignements supplémentaires dont ils pourraient avoir besoin.

Voici, pour ceux qui désireraient mieux s'informer, les titres d'un certain nombre d'ouvrages ayant trait à la mise en œuvre pratique des actions de prévention, de protection et de sauvetage :

Manuel de Secourisme du Service National de la Protection civile (2 volumes, en vente à l'Imprimerie Nationale, 27, rue de la Convention à Paris).

Le traitement moderne des asphyxies accidentelles, par le médecin-Général Genaud, Editions Charles Lavauzelle.

Le problème atomique, par Ph. Reine, professeur à l'Ecole Nationale de la Protection civile de Nainville-les-Roches (5 volumes, Editions Berger-Levrault).

De plus, le Service National de la Protection civile distribue gratuitement un certain nombre de brochures et de tracts qui vous seront adressés sur simple demande accompagnée d'un timbre pour la réponse :

L'incendiaire, c'est vous si... (Manuel de Prévention et de lutte contre le feu).
Les vacances heureuses n'ont pas d'histoire (Tract sur la prévention des accidents).

Un jour pour une Vie (Tract sur le secourisme).

IMPRIMERIE NATIONALE

65.0911.0.66 003.2/000

I. H.